



24 rue le brun- 75013-Paris

01-45-35-83-36 / 06-64-30-27-60

auto.ecole.gobelins@free.fr

Horaires de secrétariat : lundi au jeudi de 10h à 13h et de 14h à 19h et le vendredi de 10h à 13h

Cours de conduite de 7H à 20h du lundi au samedi

8H de formation pour conduire une voiture

SANS PERMIS : 400€



Pour conduire une voiture sans permis d'une cylindrée maximum de 50 cm³ pour un moteur essence, ou 4 kW maximum pour un moteur Diesel vous devez être titulaire du permis AM Option Quadricycle Moteur.

Le permis AM n'est pas un examen du permis de conduire, mais une formation obligatoire pour toutes personnes nées après le 1/1/1988 n'ayant aucun permis.

Condition de formation:

- L'évaluation qui a lieu lors de la 1^{ère} séance (une demi-heure) permet de définir si le candidat sera apte à évoluer en circulation après 8 heures de formation. Le règlement doit se faire à l'inscription lors de la réservation des leçons
- En fin de formation, nous vous remettons une attestation vous permettant de conduire immédiatement pendant 4 mois. Quelques jours plus tard, vous recevrez un sms vous demandant de regarder dans vos mails Créer un compte sur le site ANTS et valider la demande. Il est impératif de valider le dossier sur internet dans un délai maximum de 7 jours.

****A compter de la validation, votre permis vous sera envoyé par lettre recommandée dans un délai de 5 semaines**

Documents à fournir :

- 4 photos d'identité couleur en format Ephoto numérique (différentes des pièces d'identité)
- Photocopie couleur recto-verso de la carte d'identité (sur le même côté de la feuille)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Un justificatif de domicile est une facture (Portable, électricité, dernier avis d'imposition)
 - si le justificatif n'est pas à votre nom, photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur + attestation d'hébergement (sur papier libre signé par les 2 parties)Tout autres documents ne sont pas acceptés par l'ANTS.
- Pour les mineurs (16 et 17 ans): attestation de recensement
- Pour les mineurs (16 et 18 ans): photocopie du livret de famille
- Entre 17 et 26 ans : attestation de participation à la JAPD (ou JDC)
- Moins de 26 ans : ASSR2 (passée en classe de 3ème) ou ASR (passée dans un centre Greta)